

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 46

PROJET DE ZAC SAINT-JEAN- APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

*Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).
Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.*

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 46
PROJET DE ZAC SAINT-JEAN- APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Secteur industriel d'environ 40 hectares en partie en friche, le quartier Saint-Jean est identifié de longue date comme un secteur stratégique de régénération, lieu de développement d'une nouvelle centralité urbaine. Sa ré-urbanisation poursuit les objectifs suivants :

- Développer une offre résidentielle nouvelle et diversifiée.
- Accueillir de grands équipements métropolitains.
- Renforcer l'offre de locaux tertiaires et services.
- S'intégrer dans une nouvelle offre de transports en commun.
- Participer à la renaturation de la ville.

Les transformations ont d'ailleurs débuté avec l'ouverture du lycée Gergovie prévue en septembre 2022, la construction en cours d'un équipement associatif et sportif, les études en cours sur la création d'un parc de 2 hectares et la mise en service du bus à haut niveau de service.

Par délibération en date du 18 décembre 2019, le Conseil municipal a acté la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour la mise en œuvre de ce projet d'aménagement et décidé du lancement de la concertation préalable conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Le contexte sanitaire ayant impacté fortement le bon déroulé des projets et limité les possibilités de réunions publiques, cette concertation s'est finalement ouverte du lundi 21 mars au dimanche 1er mai 2022 selon les modalités suivantes :

- Information en continu du public avec la mise à disposition d'un dossier de concertation à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à la mairie annexe de Montferrand et sur le site internet de la Ville.

Ce dossier de concertation était composé :

- d'une notice explicative présentant les objectifs, le contexte et les caractéristiques du projet,
- de la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2019,
- de l'arrêté détaillant les modalités de la concertation préalable.
 - Mise à disposition d'un registre de recueil des contributions à l'accueil de l'Hôtel de Ville et de la mairie annexe de Montferrand, ainsi que d'un mail dédié saintjean@spl-clermont-auvergne.fr.
 - Réunion publique de lancement le 21 mars à 18h30 à la Cour des Trois Coquins à Clermont-Ferrand.
 - Petit déjeuner des entreprises le 7 avril à 9h au centre Anatole France.
 - Atelier de concertation grand public le 7 avril à 18h au centre Anatole France.
 - Atelier de concertation « lycéens » le 8 avril à 9h au centre Anatole France.

Cette concertation a fait l'objet d'une communication via le magazine municipal « Demain Clermont », sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville et dans la presse locale.

Un avis de publicité, dans La Montagne et le Semeur hebdo, publié le 4 mars a annoncé le début de la concertation.

Les chiffres clés de cette concertation sont les suivants :

- 114 participants à la réunion publique et aux ateliers.
- Une vingtaine de consultations du dossier de concertation dont une seule à la mairie annexe de Montferrand.

- 4 contributions par mail.
- Aucune observation écrite sur les registres de concertation.

Les observations recueillies lors des échanges en réunion ou par mail ont porté principalement sur les thématiques suivantes :

- Les acquisitions foncières à venir et le devenir de certaines parcelles propriétés de particuliers ou d'entreprises installés dans le quartier.
- La densité acceptable des nouvelles constructions.
- La typologie et la mixité des nouveaux logements.
- Les usages du futur parc.
- Les nouvelles mobilités avec l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- L'offre de stationnement.
- Les mesures transitoires mises en place pour l'accès au nouveau lycée avant la mise en service du BHNS.
- L'offre proposée en termes d'équipements associatifs, de services et de commerces.
- Le devenir de l'entreprise ACC dans le quartier.

Les questions et échanges divers sont détaillés dans le bilan de la concertation joint sur support CD en annexe à la présente délibération.

En conclusion les contributions émises dans le cadre de cette concertation réglementaire ne remettent pas en cause l'opportunité ni les objectifs du projet urbain. La communication et la concertation avec le grand public vont par ailleurs se poursuivre tout au long de l'avancement du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Saint-Jean.
La création de la ZAC fera l'objet d'une délibération distincte lors d'un prochain Conseil municipal.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué



Grégory BERNARD